

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont en charge de décliner les orientations nationales définies par le Ministère de la Santé dans la stratégie nationale de santé et ce à l'échelon régional, tout en tenant compte des spécificités de celui-ci. Elles veillent ainsi au respect de la réglementation et accompagnent les partenaires et structures de terrain (Etablissements de santé, structure et service médico-sociaux, acteurs de la prévention...) en contact des usagers, et ce afin d'offrir des dispositifs de santé efficaces et de qualité à la population.

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS DE FRANCE RECRUTE SA / SON :

MÉDECIN CHARGÉ DE MISSION (H/F) - Poste situé à Arras -

Le poste est situé au sein de la Direction de l'Offre de Soins, qui couvre les champs d'activité suivant :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme régional de santé, dans les domaines ambulatoire et hospitalier ;
- Réguler l'offre de soins, planifier, programmer les activités des offreurs de soins ;
- Autoriser les activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- Contractualiser et allouer les ressources ;
- Garantir la performance, l'efficacité, la qualité et la sécurité du système de santé, des soins et des produits de santé ;
- Piloter les actions de gestion du risque, dans le cadre des plans nationaux, en lien avec l'assurance maladie ;
- Assurer l'animation territoriale et l'accompagnement des offreurs de soins.

La Direction de l'Offre de Soins est composée outre le bloc direction, de 3 sous-directions et 15 services répartis comme suit :

- Une Sous-Direction Ambulatoire :
 - Service Accès aux soins non programmés et Transports Sanitaires
 - Service Gestion et Formation des Professionnels de Santé
 - Accès aux soins sur les territoires, Parcours coordonnés et coopération
- Une Sous-Direction Etablissements de Santé :
 - Service Planification, autorisation et contractualisation
 - Service Allocation de ressources
 - Service Gestion des Ressources Humaines Hospitalières
- Une Sous-Direction Performance, efficacité, qualité de l'offre de soins et produits de santé/biologie :
 - Service Analyse financière
 - Service Amélioration de l'efficacité
 - Service Information médicale et T2A
 - Cellule Produits de santé et Biologie
- Des équipes territoriales départementales :
 - Equipe territoriale de la Somme
 - Equipe territoriale de l'Aisne
 - Equipe territoriale de l'Oise
 - Equipe territoriale du Nord
 - Equipe territoriale du Pas-de-Calais

L'équipe territoriale du Pas-de-Calais a vocation à :

- être l'interlocuteur de proximité privilégié des offreurs de santé,
- mettre en œuvre la politique régionale entrant dans le champ de la DOS sur le département du Pas de Calais,
- gérer les dossiers sensibles, en lien avec les sous-directions de la DOS,

garantir la transversalité ville/hôpital sur le département du Pas-de-Calais.

L'équipe territoriale départementale joue également un rôle fort en termes de dynamisation de projets : émergence, soutien, appui aux acteurs dans la mise en œuvre et le déploiement des politiques arrêtées (responsabilité opérationnelle).

Le/la titulaire du poste est hiérarchiquement rattaché(e) au responsable de l'équipe territoriale du Pas-de-Calais.

Le/la Médecin chargé(e) de mission est particulièrement en charge de :

MISSION 1 : SUR LE CHAMP DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ :

- Assure la déclinaison des filières de soins au niveau de chaque territoire :
- Assure le suivi des projets d'établissements, l'impulsion et l'accompagnement des coopérations, la négociation et la mise en œuvre des CPOM de chaque établissement, l'instruction des demandes d'autorisation et de renouvellement, les visites de conformité et contrôles ;
- Participe aux CME des établissements publics de santé ;
- Contribue à la gestion des ressources humaines hospitalières (concours PH, contrats d'activité libérale, etc.) ;
- Assure le relais local pour la gestion de la politique démographique médicale : internat et post-internat notamment, équipes médicales de territoire ;
- Participe au processus de conformité et de contrôle : bilan LIN, liste en SUS, fiches interfaces de l'HAS relatives à la qualité dans les établissements de santé ;
- Vient en appui des établissements dans la mise en œuvre des projets de territoire : GHT, coopérations, etc.

MISSION 2 : SUR LE CHAMP AMBULATOIRE – EN LIEN AVEC LES SERVICES CONCERNÉS :

- Assure le suivi d'activité du ou des réseaux de santé du territoire ;
- Participe au déploiement de la stratégie en matière d'installation des professionnels de santé, de coordination et de parcours de soins : promotion et diffusion des outils d'aide à l'installation et favorisant les soins coordonnés, à l'accompagnement des projets en proximité (maisons et pôles de santé pluriprofessionnelles, équipes de soins primaires, centres de santé, communautés professionnelles territoriales de santé...), organisation/mise en œuvre du comité départemental des structures d'exercice coordonné du Pas-de-Calais,
- Participe au déploiement des Plateformes Territoriales d'Appui (PTA),
- Participe à la mise en œuvre de la politique en matière de permanence des soins de ville,
- Rédige les rapports préalables aux avis émis par le sous-comité des transports sanitaires du département du Pas-de-Calais.

MISSION 3 : INSPECTION CONTRÔLE

- Assure l'instruction des réclamations et des signalements,
- Participe à des missions d'inspection et de contrôles.

Principaux Interlocuteurs internes :

- Sous-directions de la DOS
- Services territoriaux
- Direction de la stratégie et des territoires en particulier le Directeur Territorial du Pas-de-Calais

Principaux Interlocuteurs externes :

- La CRSA et ses commissions
- Les organismes d'Assurance Maladie
- Les représentants des professionnels de santé (Syndicats, Ordres, etc.), des étudiants et internes
- Les représentants des établissements de santé
- Les directeurs des instituts de formation
- Les services du conseil départemental du Pas-de-Calais
- Les élus territoriaux et usagers

Conditions spécifiques d'exercice :

- Permis de conduire requis : OUI
- Déplacements fréquents dans la région
- Occasionnellement, des réunions en soirée sont à prévoir notamment avec les professionnels de santé.
- Formation ICARS demandée

Conditions administratives d'embauche :

STATUT	Recrutement par	Niveau / Rémunération
Fonctionnaire titulaire	Mutation (1)	Médecin Inspecteur de Santé Publique/Pharmacien Inspecteur de Santé Publique : Groupe III de la classification RIFSEEP : maintien garanti de la rémunération ad minima (hors primes spéciales)
Agent en CDI dépendant des CC OSS*	Mutation (2)	Praticien Conseil (Niveau A) : Règles des 105% (points d'expérience conservés)
Autre	Contrat à durée déterminée de 3 ans	Contrat de Droit Public Niveau 2 (en référence au cadre de gestion) Rémunération en fonction de l'expérience

* Conventions Collectives des Organismes de Sécurité Sociale

- (1) selon Fonction publique d'appartenance (hors CAP de mutation : détachement par arrêté ou sur contrat)
- (2) un nouveau contrat de travail UCANSS est établi
- (3) pouvant être renouvelé

Comment candidater ?

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :
ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr

Date limite de dépôt : 11/03/2020

Informations sur le poste :

M.Nicolas HAUTECOEUR : 03.21.60.30.08 / nicolas.hautecoeur@ars.sante.fr